

# Examen des ressources en granulats des terres de la Couronne 2012

---

## Introduction

La Direction de l'exploration et de la mise en valeur des ressources du ministère de l'Énergie et des Mines a la responsabilité d'attribuer les ressources de sable, de gravier et de pierre concassée situées sur les terres de la Couronne de la province. L'extraction de ces matières est administrée en vertu de la Loi sur l'exploitation des carrières.

Chaque année, environ 400 demandes d'extraction des ressources en granulats des terres de la Couronne sont reçues. Ces demandes proviennent d'entreprises commerciales, de particuliers, de titulaires de permis de

coupe forestière sur les terres de la Couronne et de divers ministères, principalement du ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Les granulats servent à de nombreuses fins, dont la construction et l'entretien de chemins publics et forestiers, les travaux de construction générale, l'épandage de sable pour améliorer la traction en hiver, la production d'asphalte et de béton, l'aménagement de parcs éoliens, la construction de brise-lames et d'ouvrages de lutte contre l'érosion des sols, l'aménagement paysager et les pierres ornementales.

## Attribution des ressources de la Couronne

En 2012, 1 900 000 tonnes de granulats ont été produites sur les terres de la Couronne. Ce chiffre représente 19 % de tous les granulats produits dans la province. Les redevances en vigueur pour l'extraction des granulats sur les terres de la Couronne sont établies à 0,25 \$ la tonne. En 2012, les redevances perçues pour les ressources en granulats ont totalisé 469 685 \$, soit une diminution de 48 % par rapport à l'année précédente.

L'extraction des granulats sur les terres de la Couronne est administrée en vertu de trois types d'ententes :

**Autorisation écrite :** Ce genre d'entente est établi par un bureau local du MRN et ne vise que l'extraction de petites quantités de matières. Sa période de validité est

de 30 jours. En 2012, 112 autorisations écrites pour un tonnage total de 25 829 t (1,4 %) ont été accordées.

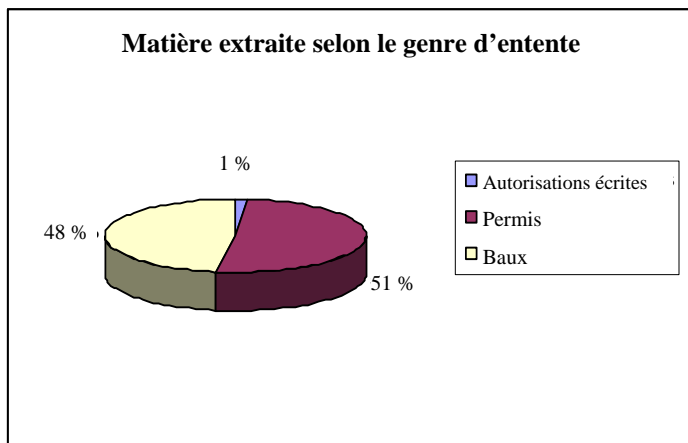
**Permis d'exploitation de carrière :** Il s'agit de l'entente type. Elle est en vigueur de la date de délivrance du permis à la fin de l'année civile. En 2012, 255 permis d'exploitation de carrière pour un tonnage total de 959 778 t (51 %) ont été accordés.

**Bail d'exploitation de carrière :** L'établissement d'un bail est une transaction plus officielle qui offre un accès exclusif à une source de granulats. Un bail d'exploitation de carrière est attribué pour une période qui peut atteindre 10 ans. Dix-sept baux d'exploitation de carrière sont actuellement en vigueur et ont permis d'extraire un tonnage de 893 135 t (48 %) en 2012.

## Activité en 2012

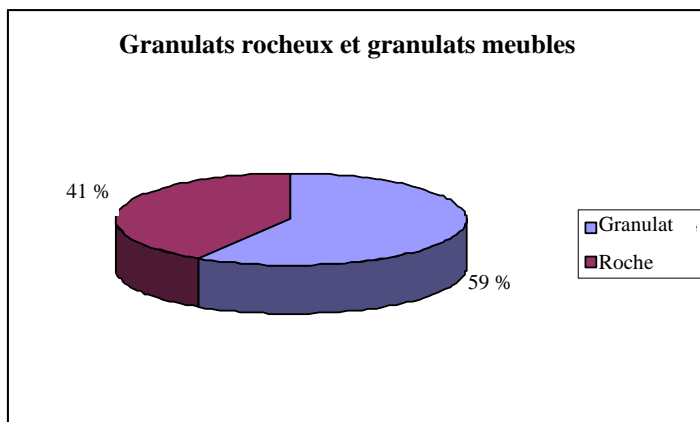
La fin du projet d'amélioration de l'infrastructure du port de Belledune et une réduction considérable des dépenses au chapitre de la construction routière dans la

province en 2012 ont entraîné une baisse de la demande de granulats.



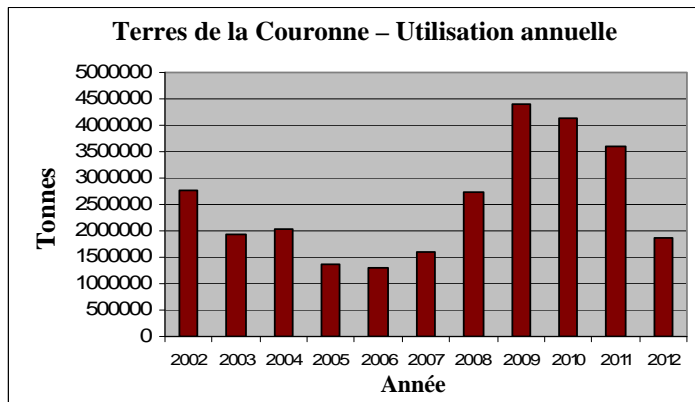
**Figure 1. Attribution de ressources selon le genre d'entente**

Quarante-huit pour cent des ressources en granulats extraites en 2012 l'ont été au titre d'un bail d'exploitation, même si ce type d'entente ne représente que 4 % de toutes les ententes d'exploitation de ces ressources (17 sur 384).



**Figure 2. Genre de matière utilisée**

Les sources de granulats du substrat rocheux ont subi une diminution, passant de 60 % en 2011 à 41 % du total des matières extraites des terres de la Couronne en 2012.



**Figure 3. Utilisation annuelle de granulats extraits des terres de la Couronne – 2002 à 2012**

### **Vous avez des questions?**

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anthony Howland, par téléphone au 506-444-5806, ou par courriel à l'adresse suivante : [anthony.howland@gnb.ca](mailto:anthony.howland@gnb.ca).